Ville de Genève
Conseil municipal

P-460 A

21 octobre 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 mars 2022: «Pour l'édification dans la Genève internationale d'un mémorial de l'esclavage et de la colonisation des Noir-e-s».

Rapport de M^me^ Melete Solomon-Kuflom.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M. Valentin Dujoux les 4 avril et 9 mai 2022. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 avril 2022

Audition de M. Kanyana Mutombo, pétitionnaire

M. Mutombo introduit sa pétition, qui s'inscrit dans le contexte international faisant suite au meurtre de George Floyd et le mouvement qui en est né. Il explique avoir souvent affaire à des jeunes n'ayant pas de références, qui ne se reconnaissent pas dans cette société où ils sont pourtant nés et où ils évoluent. Tout en comprenant qu'il n'est pas possible de créer des références de toutes pièces pour toutes les minorités qui s'installent en Suisse, il se dit interpelé par cette question. Des liens de référence sont nécessaires.

M. Mutombo explique que, avec l'aide d'autres personnes, il avait d'abord commencé à travailler sur l'idée d'une route de mémoire partagée et commune. Au cours de ces recherches, ils ont découvert qu'une présence noire africaine existait depuis le IX^e^ siècle en Suisse, mais qu'elle n'avait pas été mise en avant. La figure de Maurice d'Agaune, soldat romain d'origine soudanaise devenu saint Maurice, en est un exemple. Le contexte international d'aujourd'hui est le moment idéal pour demander à la Genève internationale de trouver un espace sur lequel ériger, selon certaines modalités encore à définir, un mémorial qui concerne le drame de l'esclavage où beaucoup de nations ont joué un rôle majeur. Il rappelle que Genève a participé à la coalition internationale des villes contre le racisme, organisée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Parmi les points du plan d'action de cette coalition se trouve l'exhortation faite aux villes d'ériger des monuments en souvenir de faits pertinents discriminants pour les groupes concernés, afin d'intégrer les

épisodes historiques dans la mémoire et l'identité collective de la ville. Il serait honorable que Genève participe à ce mouvement en mettant en place un mémorial de l'esclavage et de la colonisation.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que la présence de Noirs africains sur des armoiries suisses datant du IX[e] siècle pourrait être expliquée aussi par l'invasion sarrasine.

Une autre commissaire souhaite connaître d'autres figures historiques africaines en Suisse. Elle demande ensuite pourquoi le Cervin est considéré comme une montagne africaine.

M. Mutombo répond que, concernant le Cervin, des explications détaillées peuvent être trouvées sur les sites web qui lui sont dédiés. Il ajoute que, suite aux accidents géologiques de la tectonique des plaques, un choc a créé des émergences qu'on constate aujourd'hui dans les Alpes suisses. Ces sommets sont géologiquement d'origine africaine. Concernant les figures historiques, il rappelle le dernier roi du Burundi, mort à Genève et enterré à Meyrin. Son fils a été un des meilleurs dirigeants du Burundi et il a joué un rôle important dans l'histoire de la démocratie au début des années 1960.

Un commissaire remarque que le pétitionnaire donne beaucoup d'explications sur les traces africaines en Suisse, alors qu'il est question d'esclavage dans la pétition. Il demande sur quel sujet le pétitionnaire souhaite mettre l'accent.

M. Mutombo indique que le projet des routes de la mémoire n'est pas dépendant de cette pétition mais l'accompagne. Il l'a évoqué dans le but de fonder historiquement la demande de la pétition de créer un mémorial. Il nomme ensuite M[me] Tilo Frey, première femme à représenter le canton de Neuchâtel aux Chambres fédérales, qui était d'origine camerounaise et qui fut aussi la première personne noire à siéger à Berne. Lorsque cette histoire leur était parvenue, par exemple, ils avaient souhaité commémorer les dix ans de sa mort. Ils ont ainsi proposé de donner son nom à une rue ou une place, et de créer un fonds pour encourager des femmes d'origine étrangère à s'impliquer en politique. La Ville de Neuchâtel s'est cependant limitée à donner le nom de Tilo Frey à un espace. Les pétitionnaires souhaitent inscrire ce projet de mémorial dans la décennie proclamée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en faveur de la reconnaissance et considération à apporter aux populations d'ascendance africaine. Cette décennie arrivera à échéance en 2024.

Une commissaire souhaiterait connaître la portée de la pétition. Concernant le projet de mémorial, qu'est-ce qui est envisagé par les pétitionnaires: une œuvre d'art ou un centre? La pétition demande à la Ville des investissements financiers et techniques, ainsi que l'aide de bénévoles. En quoi consiste cette contribution,

et à combien elle se chiffrerait? Est-ce que les pétitionnaires pensent qu'il sera possible de respecter l'échéance de 2024? Cela semble un peu court pour un projet d'une telle envergure…

M. Mutombo répond que les personnes impliquées dans le projet essaient d'avancer avec méthodologie, en commençant par déposer cette pétition. Au préalable, il indique qu'il n'a pas été évident de sensibiliser les personnes d'origine africaine sur cette question. Avec cette pétition, il souhaite d'abord connaître l'opinion du Conseil municipal sur ce projet. C'est dans un deuxième moment qu'il sera possible de le chiffrer. Les caractéristiques concrètes pourraient être discutées après, dans un comité diversifié, qui est actuellement en cours de constitution. Les demandes d'aide pourront être adressées à la Ville, mais aussi à d'autres institutions ou personnalités qui voudraient contribuer avec un apport financier, matériel ou autre.

Une commissaire souhaite savoir si des espaces ont déjà été identifiés pour la réalisation de ce projet.

M. Mutombo confirme que des espaces ont bien été identifiés, mais que la décision finale devra être prise par les services concernés de la Ville, qui connaissent beaucoup mieux la topographie de Genève.

Une commissaire partage l'inquiétude de pouvoir respecter l'échéance de 2024.

Une autre commissaire souhaite savoir si les pétitionnaires attendent de la Ville la mise à disposition d'un espace ou d'un financement.

M. Mutombo indique qu'il n'a jamais travaillé sur un tel projet auparavant et qu'il faudra discuter avec les services de cadastre, qui ont l'habitude de traiter ce genre de projets. Un des critères qui ne doit pas être perdu de vue est le fait que cette œuvre doit être à la hauteur des tragédies concernées.

Un commissaire remarque que l'Université populaire africaine de Genève (UPAF) a joué un rôle de pionnier depuis les années 2000 dans les luttes contre le racisme anti-Noir, notamment en donnant l'alerte à la population et aux autorités. Il souhaiterait connaître l'opinion du pétitionnaire sur le fait que la Ville joue maintenant aussi un rôle proactif à ce sujet.

M. Mutombo précise que ces projets sont surtout menés au niveau des municipalités et ils permettent de réfléchir au défi du mieux vivre ensemble.

Un commissaire rappelle que l'esclavage des Noirs africains a aussi été mené au Moyen-Orient. Il demande comment les pétitionnaires souhaitent tenir compte de cet aspect dans le cadre de ce mémorial.

M. Mutombo répond que ce mémorial se veut international et qu'il ne concerne pas seulement le versant transatlantique mais toutes les régions du

monde. Il raconte avoir participé à la conférence mondiale contre le racisme en 2001, et que son organisation était la seule à aborder cet aspect, alors que les autres minimisaient le rôle de l'Orient dans la traite négrière. Il souligne l'importance de développer une pédagogie à ce propos.

Un commissaire est étonné qu'un tel mémorial puisse rendre fiers les jeunes d'origine africaine. Il lui semble que cela détruirait plutôt leur confiance en eux-mêmes…

M. Mutombo comprend la préoccupation du commissaire, mais rappelle qu'il est nécessaire d'aller de l'avant, en donnant les outils nécessaires aux futures générations pour résoudre les problématiques qui leur sont posées. Il souligne là l'importance de leur apprendre la culture et les références africaines, et de ne pas utiliser des outils d'autres pays pour trouver des solutions.

Discussion et votes

Un commissaire des Vert-e-s propose l'audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

L'audition de M. Gomez est acceptée par 11 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (2 PLR et 1 S).

Une commissaire du Parti socialiste propose d'auditionner M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN).

L'audition de M. Kanaan est refusée par 5 non (2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 1 Ve) contre 5 oui (1 EàG, 3 S, 1 PLR) et 4 abstentions (1 S, 2 Ve, 1 PLR).

La commission passe au vote de l'audition conjointe des professeurs Mohamed Mahmoud Mohamedou et Davide Rodogno du Graduate Institute de Genève, auteurs de l'étude Temps, Espaces et Histoires, réalisée en mars 2022 pour la Ville de Genève.

L'audition des professeurs Mohamedou et Rodogno est refusée par 5 non (2 LC, 1 UDC, 1 MCG, 1 Ve) contre 5 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 PLR, 1 S, 1 Ve).

Une commissaire des Vert-e-s propose l'audition de M^me^ Michèle Freiburghaus, responsable des concours artistiques dans l'espace public au sein du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

L'audition de M^me^ Freiburghaus est refusée par 6 non (1 S, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 1 Ve) contre 1 oui (Ve) et 7 abstentions (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PLR).

Séance du 9 mai 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Bertrand Cassegrain, chargé de projets «diversité» au Service Agenda 21 – Ville durable (A21)

M. Gomez explique qu'il faut comprendre le contexte dans lequel s'est développée cette demande. La discrimination des personnes noires compte parmi les plus répandues d'après les rapports cantonaux et internationaux. Il s'agit du premier motif pour lequel le centre de conseil pour les victimes de racisme Centre-Écoute contre le racisme (C-ECR) est consulté au niveau cantonal. Pour faire face à cette problématique, il faut reconnaître l'importance de l'histoire coloniale de la Suisse comme une des sources du racisme anti-Noir contemporain. Dans sa politique de diversité culturelle, la Ville de Genève a mis en place plusieurs actions, notamment la création d'une ligne de subventions attribuées au Service A21 pour développer et aider les associations dans leur lutte contre le racisme anti-Noir.

M. Cassegrain énonce les actions que mène actuellement la Ville. Plusieurs événements tournant autour du sujet ont déjà été organisés, tels qu'une conférence, des groupes de parole ou des visites liées au colonialisme de la Suisse. Une ligne de subventions pour un montant total de 50 000 francs est dédiée par la Ville aux projets de lutte contre le racisme anti-Noir. En septembre 2020 et novembre 2021, M. Gomez a rencontré à deux reprises des représentants de la communauté afro-descendante de Genève avec le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz. Cela a été l'occasion de dresser des constats et faire le point des demandes adressées aux pouvoirs publics. En novembre 2020 et dans le cadre de son année de mairie, le magistrat Sami Kanaan avait lancé un processus de réflexion sur la question des hommages rendus dans l'espace public à des personnalités ayant encouragé le racisme et le colonialisme. Le Service A21 a été associé au pilotage du projet intitulé «Monuments et héritage raciste dans l'espace public». Dans ce cadre, une étude a recensé les lieux controversés à cet égard, et a offert différentes pistes de réflexion. Le projet est entré maintenant dans sa deuxième phase avec une large consultation, en passant par l'installation des œuvres artistiques dans l'espace public autour de certains monuments. Aucune décision concrète n'a pour l'instant été prise sur les actions qui seront entreprises concernant les monuments controversés.

M. Gomez ajoute que le Conseil administratif souhaite éviter une déshumanisation des victimes en ignorant la problématique. Il est nécessaire de sensibiliser les jeunes générations à ce propos. Les générations qui ont subi ces crimes disparaissent, et ce qu'ils ont vécu a tendance à être minimisé avec le temps. Le projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public» doit permettre de développer une vision globale et cohérente, et la demande d'un mémorial doit

être intégrée comme une des solutions possibles. Avec ce projet, il ne s'agit pas de déboulonner des statues ou changer le nom de certaines rues, mais d'accompagner l'étude de différentes solutions qui iraient dans le sens de rétablir une certaine mémoire historique qui a tendance à disparaître. Il faut que l'édification d'un mémorial soit accompagnée de pédagogie explicative.

Un commissaire comprend que la pétition demande un préavis favorable du Conseil municipal ainsi qu'une contribution logistique, voire financière de la part de la Ville. Il lui semble que le projet est déjà en route et que la pétition n'est qu'une demande de légitimation. Il souhaite savoir si le Conseil administratif a été directement sollicité par les pétitionnaires et s'il attend l'aval du Conseil municipal pour continuer.

M. Gomez ne croit pas avoir été approché. Il ne croit pas que ce soit inutile de faire cette pétition, car elle transmet une préoccupation d'un certain nombre d'associations.

Le même commissaire se rend compte que personne ne peut contester légitimement ce qui est écrit dans cette pétition. Il lui semble cependant que l'esclavage et le racisme anti-Noir ne sont pas les seules problématiques et il se demande si d'autres communautés pourraient demander une telle légitimation.

M. Gomez répète que la problématique est importante et récente. On comprend aujourd'hui que certaines attitudes et idées préconçues sur certains pays africains et communautés africaines se sont implantées dans nos sociétés de par le fait que ce devoir de mémoire n'a pas été fait. Plus ce travail prend du temps, et plus cela devient compliqué. Si ce travail avait été fait tout de suite au sortir de l'esclavage, moins de monuments et de rues porteraient le nom de personnes racistes. Et finalement il n'est pas question de mettre en concurrence différentes communautés. Reconnaître le passé d'une communauté ne revient pas à oublier le passé d'autres communautés.

Une commissaire soulève la question de l'intersectionnalité et se demande si le projet pourrait plutôt porter là-dessus.

M. Gomez informe que la compréhension de la problématique à travers une optique intersectionnelle n'est pas récente. Depuis le XIX^{e} siècle, les problématiques sont abordées dans leur ensemble. Cependant, faire un monument sur l'intersectionnalité lui semble compliqué. La même commissaire rectifie qu'elle ne voulait pas faire un monument pour l'intersectionnalité, mais dédié aux victimes de dominations et discriminations de tout genre.

Une commissaire est choquée d'entendre qu'il faudrait trouver une solution globale alors que chaque histoire est très spécifique. Demander un monument contre les discriminations dans leur globalité relève du mouvement appelé Color

Blindness, et revient à nier la spécificité du racisme anti-Noir, qui est lié entre autres à l'esclavage et à la colonisation. Elle souhaiterait savoir quelles sont les initiatives qui pourront être mises en place pour souligner que le racisme anti-Noir n'est pas semblable aux autres. Est-ce que les pétitionnaires seront accompagnés dans leur démarche?

M. Cassegrain confirme que tous les types de racisme ont des spécificités propres. Il informe que la Ville met en place des actions très généralistes, mais aussi portant sur des types spécifiques de racisme. Pour ce mémorial, il est important de connaître la visée qui lui sera donnée. Divers projets du Service A21 ont une vision intersectionnelle. L'étude publiée dans le cadre du projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public» mentionne d'autres types d'acte que le racisme anti-Noir, mais celui-ci reste tout de même le cœur du projet. Il conclut que les personnes qui ont signé la lettre accompagnant la pétition font partie du groupe de travail du projet, et que le département est déjà en contact avec eux.

Un commissaire évoque que la colonisation ne concerne pas seulement les personnes noires, mais le monde entier. Il rappelle que la traite des Blancs a été très importante au Moyen Âge, mais que cela a été oublié. Il soulève qu'il est question de devoir de mémoire, et souhaiterait une explication plus approfondie à ce sujet. Il comprend par ailleurs que plusieurs projets sont déjà en cours, et qu'aucun d'entre eux ne mentionne un mémorial. Il lui semble que le Conseil administratif est contre cette idée d'un mémorial. Il souligne que la colonisation et l'esclavage sont ici mélangés. Ici, on ne parle que d'esclavage…

M. Gomez rectifie en soulignant que le Conseil administratif n'est pas contre un mémorial, bien au contraire! Mais le Conseil administratif souhaite accompagner le projet avec d'autres actions. La colonisation de l'Afrique ou de l'Amérique a eu des incidences considérables et connues. Le projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public» a pour volonté de reconnaître cela. C'est le mépris des populations noires qui a des incidences aujourd'hui dans les politiques internationales. Le combat contre le racisme anti-Noir n'est pas terminé, d'autant plus que ces communautés se trouvent aussi en Suisse. Il explique ensuite que le devoir de mémoire est le fait que lorsque trop de temps passe, les problématiques historiques sont oubliées. Les actes de racisme contre la communauté noire sont un des principaux sujets de préoccupation de la lutte antiraciste, et ce mémorial pourrait contribuer à ce travail de mémoire.

Une commissaire demande comment le Conseil administratif conçoit des œuvres artistiques autour des monuments actuels.

M. Cassegrain n'a pas de réponse à fournir à l'état actuel, car le projet sera mis en consultation auprès du groupe de travail. L'idée est aussi de laisser la liberté de création aux potentiels artistes.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe est prêt à voter et souhaite un renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du parti Le Centre annonce que son groupe rejoint la position du Parti libéral-radical.

La commission accepte le renvoi de la pétition P-460 au Conseil administratif par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC).

Annexe: pétition P-460

P-460

REÇU le
22 MARS 2022

CRAN-Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse, CP 2230, CH-3001 Berne • Université populaire africaine en Suisse, Savoises 15, CH-1205 Genève

2015 - 2024
DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES
D'ASCENDANCE AFRICAINE

Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

PÉTITION

POUR L'ÉDIFICATION DANS LA GENÈVE INTERNATIONALE D'UN

MÉMORIAL DE L'ESCLAVAGE ET DE LA COLONISATION DES NOIR-E-S

Au regard des Considérations suivantes :

- La Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme (Durban, 2001), a reconnu que *« l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité (…) ; qu'ils constituent un crime contre l'humanité et qu'ils sont l'une des principales sources et manifestations du racisme (…) »*. En outre, *« les Africains et personnes d'ascendance africaine (…) ont été victimes du colonialisme et continuent à en subir les conséquences »*[1] ;
- Ces deux Holocaustes Noirs (razzias négrières suivies de déportation et de mise en esclavage, et plus tard colonisation) méritent un devoir particulier de Mémoire de par leur durée (du 7e au 20e siècle), leur massivité (plus de 300 millions de morts), leur dimension mondiale et leur caractère industriel ;
- Ce devoir de Mémoire est très important pour que ce passé de déshumanisation ne puisse être oublié, et pour que la sensibilisation des jeunes générations puisse être constante et pérenne ;
- Il n'existe pas à Genève, ville internationale et siège mondial des Droits humains, de Mémorial international rappelant les crimes susmentionnés, auxquels du reste des Suisses ont participé, et qui puisse devenir un des symboles de la barbarie humaine ;
- Genève a été co-fondatrice en 2004 de la Coalition européenne des Villes contre le racisme qui exhorte à nommer des lieux (ex. monuments), *« en souvenir de faits particulièrement pertinents pour les groupes discriminés, dans le but de (…) les intégrer dans la mémoire et l'identité collectives de la ville »*[2]
- Un Mémorial Noir est plus que jamais nécessaire à l'heure où dans le monde on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'apporter plus de considération au racisme anti-Noir et à ses dégâts multidimentionnels, comme l'ont mis en lumière l'internationalisation du mouvement *Black Lives Matter* et la satisfaction mondiale de la condamnation du meurtrier de George Floyd ;

[1] *Conférence mondiale contre le racisme*, Nations Unies, Droits de l'Homme, New York, 2002, pp. 17-18
[2] Voir Plan d'action proposé par l'UNESCO, https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/iccar

REÇU le
22 MARS 2022
Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

- Cette demande s'inscrit également dans la dynamique d'actions mémorielles engagées à Genève en faveur des génocides rwandais, arménien, de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine) ainsi que pour la Shoah (préavis favorable pour un Mémorial accordé en janvier dernier), tel que cité dans la presse locale[3] ;
- Pour la réalisation de ce Mémorial Noir, devant être soumis à concours, multiples artistes et architectes d'ascendance africaine de par le monde sauront y apporter talent et savoir-faire ;

Nous, Femmes et Hommes d'ascendance africaine et de toute autre origine, en ou hors de Suisse,

Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies en faveur des personnes d'ascendance africaine, et

A l'initiative du CRAN (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir) Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse (Berne) et de l'UPAF (Université populaire africaine en Suisse, Genève),

Demandons solennellement, par cette Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève :

- D'examiner et d'accorder un préavis favorable au Projet de ***« Mémorial international de l'Esclavage et de la Colonisation des Noirs »*** à ériger à Genève, sur la Place des Nations ou à proximité, au plus tard en 2024, année clôturant la Décennie de l'ONU en faveur des personnes d'origine africaine ;
- D'apporter sa contribution à la réalisation d'un tel Mémorial par l'apport de moyens administratifs, financiers, techniques, etc., en plus des diverses contributions bénévoles à mobiliser par nous.

Nous remercions la Ville de Genève pour l'intérêt qu'elle portera à cette Pétition spécifique et universelle.

Fait à Genève, le 3 mai 2021

Premier-e-s Signataires (associations ou individus) :

https://www.petitionenligne.ch/pour_un_memorial_de_lesclavage_et_de_la_colonisation_a_geneve_internationale

https://www.change.org

Comité pétitionnaire exécutif :

- Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN, Berne), cran02@bluewin.ch
- Université populaire africaine en Suisse (UPAF.ch, Genève), info@upaf.ch,
- Syndicat Syna Genève, geneve@syna.ch

Contacts & Infos : tél. +41797545485

Comité d'organisation du Mémorial (en cours d'élaboration, rassemblant associations et personnalités de premier plan à travers le monde)

[3] *Tribune de Genève*, 27.01.2021 ; *Genève Home Information*, 26.01.2021 ; *Swissinfo*, 31.01.2021

UNIVERSITÉ POPULAIRE AFRICAINE EN SUISSE (UPAF.CH)
Maison des Associations : Rue des Savoises 15, CH-1205 Genève (Suisse)
Tél. +41 22 800 14 84 - info@upaf-suisse.ch - www.upaf-suisse.ch - Facebook
PostFinance: CCP 10-213984-9 - IBAN CH02 0900 0000 1021 3984 9 - BIC POFICHBEXXX

CRAN.CH
CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE

REÇU le
22 MARS 2022

Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 22 mars 2022

DECHARGE

Le Service municipal de la Ville de Genève atteste par la présente avoir reçu mille cent cinquante sept signatures issues de la Pétition pour l'édification dans la Genève internationale d'un *Mémorial de l'Esclavage et de la Colonisation,* déposé ce jour par les représentants de trois organisations suivantes : Carrefour de Réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN), l'Université populaire africaine (UPAF) de Genève ainsi que le syndicat SYNA.

P-460

UNIVERSITÉ POPULAIRE AFRICAINE EN SUISSE (UPAF.CH)
Maison des Associations : Rue des Savoises 15, CH-1205 Genève (Suisse)
Tél. +41 22 800 14 84 - info@upaf-suisse.ch - www.upaf-suisse.ch - Facebook
PostFinance: CCP 10-213984-9 - IBAN CH02 0900 0000 1021 3984 9 - BIC POFICHBEXXX

CRAN.CH
CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE

2015 - 2024 DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE
RECONNAISSANCE, JUSTICE ET DÉVELOPPEMENT

REÇU le
22 MARS 2022

Conseil municipal de la Ville de Genève
Au Président
Rue de la Coulouvrenière 44
CH-1204 Genève

Genève, le 22 mars 2022

Devoir de mémoire - édification d'un Mémorial Noir

Monsieur le Président,

L'Université populaire africaine (UPAF), qui vient de se voir attribuer en décembre 2021 une subvention par le Conseil municipal de la Ville de Genève, voudrait tout d'abord vous en remercier. Elle vous prie, par la présente, de bien vouloir soutenir symboliquement l'édification d'un mémorial en hommage aux personnes victimes de la traite négrière, de l'esclavagisme et de la colonisation. Ceci, dans le cadre de la Genève internationale.

Portée avec le CRAN (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir en Suisse) cette action s'inscrit dans le cadre de la Décennie internationale (2015-2024) consacrée par l'ONU aux Personnes d'ascendance africaine. Elle constitue une suite logique à la pétition que nous avons lancée en juillet 2021 et qui a récolté plus d'un millier de signatures (voir annexe).

Elle s'inscrit aussi dans une longue tradition poursuivie par la Ville. Genève a en effet d'ores et déjà inauguré ou été à l'initiative de plusieurs plaques ou monuments historiques honorant la mémoire de personnes ou populations victimes de persécutions ou de génocides, au regard des faits suivants :

- **30 mai 2008** : Inauguration d'une statue en bronze réalisée par le grand sculpteur sénégalais Ousmane Sow. Baptisée *«L'immigré»* et installée au centre-ville, face à la gare Cornavin, elle cadre bien avec une Ville internationale connue comme une terre d'asile. En plus, Patrice Mugny, alors Maire de la Ville de Genève, l'avait souhaitée digne.
- **10 juin 2013** : A l'initiative de l'association Network et après le vote de la motion M-944 par **le Conseil municipal de la Ville de Genève**, une plaque à la mémoire de Bartholomé Tecia est inaugurée sur les lieux de son supplice. Elle honore la mémoire d'un jeune étudiant piémontais de 15 ans, torturé et jugé pour avoir fait des avances sexuelles à deux de ses camarades, avant d'être condamné à mort et noyé dans le Rhône. Cette plaque rappelle les persécutions dont sont encore victimes les personnes LGBTIQ+ à travers le monde. Elle plaide en faveur de la reconnaissance universelle du respect de l'orientation sexuelle et affective, comme faisant partie des droits humains fondamentaux[1].
- **27 janvier 2016 :** A l'occasion de la Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité, **la Ville de Genève** a inauguré la plaque commémorative qui rappelle le rôle joué par les bâtiments de l'école des Cropettes, durant la Seconde Guerre mondiale, comme centre de triage de l'armée pour les réfugiés, pour la plupart juifs, passés clandestine-

[1] https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-societe/egalite-diversite/orientation-sexuelle-identite-genre/bartholome-tecia

ment en Suisse, avant d'être refoulés. Avec la pose de cette plaque commémorative, Genève a réaffirmé son devoir de mémoire envers les victimes du nazisme ainsi que des conflits armés[2].

- **Rappelons qu'en 2004, à Nuremberg, la Ville de Genève** a été co-fondatrice de la *Coalition européenne des Villes contre le racisme* impulsée par l'UNESCO. Ce programme, dont le responsable était l'actuel directeur de l'UPAF, alors fonctionnaire à l'UNESCO, exhorte notamment les villes à nommer des lieux (par ex. monuments) *« en souvenir de faits particulièrement pertinents pour les groupes discriminés, dans le but de (...) les intégrer dans la mémoire et l'identité collectives de la ville »*[3].
- **Enfin, ces dernières décennies,** plusieurs actions mémorielles ont été engagées à Genève pour honorer des tragédies survenues à l'étranger, à l'exemple des génocides rwandais, arménien, de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine) ou encore pour la Shoah (préavis favorable accordé en janvier 2021 pour la construction d'un mémorial), tel que relatées dans la presse locale[4]. Par ailleurs, une prise de conscience commence à faire jour en Suisse et à Genève en particulier, en faveur des tragédies majeures du Monde Noir (traite négrière, colonisation) grâce au travail des historiens et à la mobilisation croissante de la société civile, notamment d'origine africaine. Comme un effet de l'internationalisation du mouvement *Black Lives Matter* et de la condamnation du policier meurtrier de George Floyd aux Etats-Unis, des initiatives significatives se multiplient :
    - En janvier 2021, le Conseil administratif de la Ville de Genève a mis sur pied un groupe de travail associant des acteurs d'origine africaine de la société civile, dont l'UPAF et le CRAN, afin de réfléchir sur la présence des monuments et héritages racistes dans l'espace public.
    - En mai 2021, une motion socialiste a été votée par le Conseil municipal en faveur d'un monument rappelant la présence à Genève d'un *«Village Nègre»* de triste mémoire.
    - Hors Genève, citons notamment la Ville de Neuchâtel. Suite à une pétition pour la démolition de la statue de David de Pury, ancien négrier ayant légué sa fortune à la Ville, Neuchâtel a mis au concours sur le plan international l'édification d'un monument bis à côté de celui de De Pury afin de reconnaître l'apport très lucratif de la traite négrière à la Ville. Cette alternative s'inspirait du modèle mémoriel proposé par l'UPAF (opposée au déboulonnement des statues coloniales)[5].

Pour une Mémoire commune et partagée

Toutefois, il n'existe pas encore à Genève, Ville internationale et siège mondial des droits humains, de mémorial rappelant les crimes contre l'humanité Noire, et qui puisse devenir un des symboles de la reconnaissance que les vies Noires comptent aussi. D'autant qu'à la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme (Durban, Afrique du Sud, 2001), à laquelle la Suisse a pleinement participé, a reconnu - une première - que *« l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité (...) ;* ***qu'ils constituent un crime contre l'humanité*** *et qu'ils sont l'une des principales sources et manifestations du racisme (...) ».* En outre, *« les Africains et personnes d'ascendance africaine (...) ont été victimes du colonialisme et continuent à en subir les conséquences »* encore aujourd'hui[6].

Ces deux holocaustes ont anéanti à grande échelle les peuples d'Afrique Noire : d'abord, razzias négrières et déportation pour mise en esclavage de populations entières hors de leur continent, puis, plus tard, colonisation multidimensionnelle également dévastatrice. Ces tragédies sans comparaisons ont marqué l'histoire de l'humanité par leur durée (du VII[e] au XXI[e] siècle), leur caractère massif et industriel (plus de 300 millions de morts) et leur impact mondial. Comme le démontrent de plus en plus de chercheurs[7], la Suisse, avec Genève, y a participé, bien que de manière indirecte et marginale. Elles méritent

---

[2] https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_2/Communiques_de_presse/plaque-commemorative-cropettes-communique-presse-janvier-2016.pdf
[3] Voir Plan d'action proposé par l'UNESCO, www.unesco.org/shs/villescontreracisme
[4] *Tribune de Genève*, 27.01.2021 ; *Genève Home Information*, 26.01.2021 ; *Swissinfo*, 31.01.2021
[5] Voir *Le Temps* du 22.07.2020 et *Le Courrier* du 5.07.2020
[6] Conférence mondiale contre le racisme, Nations Unies, Droits de l'Homme, New York, 2002, pp. 17-18
[7] https://lecourrier.ch/2021/07/21/solder-lheritage-esclavagiste-suisse

un devoir de mémoire afin que ce passé de déshumanisation totale ne puisse être oublié. Et pour que, également, la sensibilisation des jeunes générations puisse être constante et pérenne.

Un **Mémorial Noir** est plus que jamais nécessaire à l'heure où le monde prend de plus en plus conscience de la nécessité d'apporter plus de considération au racisme anti-Noir et à ses dégâts multiples. La célébration, pour la première fois le 30 août 2021, de la Journée internationale consacrée par l'ONU aux personnes d'ascendance africaine, ainsi que l'actuelle tournée suisse (à Genève, le 24 janvier prochain) d'une délégation du Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les Personnes d'ascendance africaine, plaident en faveur d'un Mémorial Noir à Genève. Pour son édification, ce monument devra être soumis à concours et pourra faire l'objet d'une souscription permettant de le financer, avec si possible le concours financier de la Ville et du Canton de Genève. L'appui administratif et technique de la Ville de Genève sera de toute manière indispensable pour ce type de projet (permis de construire, etc.).

Conçue dans le cadre d'une réflexion plus large, la pétition que vous adressent dans ce sens ses signataires, à l'initiative de l'UPAF avec le CRAN, s'inscrit surtout dans le cadre d'une approche inclusive visant **la reconnaissance d'une Mémoire suisse commune et partagée**. De Saint Maurice le Nubien à l'athlète Mujinga Kambundji d'origine congolaise, en passant par des négriers de Surinam ou la colonie suisse du Cap d'où Roger Federer est issu par sa mère, ce sont autant de personnes d'origine africaine ou liées profondément à l'Afrique qui font aussi l'histoire de la Suisse et qui constituent sa mémoire. Pour les jeunes Suisses d'origine africaine, des telles traces peuvent constituer un fort levier pour renforcer leur sentiment identitaire d'appartenance à la Suisse. Le *Projet des Routes de la Mémoire Noire commune* élaboré par l'UPAF va dans ce sens.

Pour toutes ces raisons donc, et afin de bien parachever, en Suisse, la Décennie de l'ONU en faveur des Personnes d'ascendance africaine, qui prend fin en 2024, nous vous prions vivement de donner votre préavis favorable au principe de l'édification d'un Mémorial Noir dans la Genève internationale.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin.

En attendant, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève, d'agréer nos salutations les meilleures, avec également nos vœux pour une excellente année 2022.

Rosalie MUSWAMBA Historienne Présidente du comité pétitionnaire	Dr André LOEMBE Ingénieur en Télécommunications Vice-Président du CRAN	Dr MUTOMBO Kanyana Politologue Directeur de l'UPAF

p.o